

Annexe II

Programmes et modalités de déroulement des tests et stages de revalidation

La présente annexe définit les programmes et modalités de déroulement des tests et stages effectués dans le cadre de la revalidation des titres de formation professionnelle maritime :

- **Appendice 1** : Modalités de déroulement des tests et stages effectués dans le cadre de la revalidation des titres de formation professionnelle maritime
- **Appendice 2** : Fiche d'évaluation des compétences des candidats à la revalidation d'un titre de formation professionnelle maritime
- **Appendice 3** : Programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargé du quart à la passerelle à bord de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 (et d'officier chargé du quart à la passerelle à bord de navires d'une jauge brute inférieure à 500 n'effectuant pas des voyages à proximité du littoral – Règle STCW II/3)
- **Appendice 4** : Programme des tests et stages de revalidation des brevets de capitaine et de second capitaine de navires armés au commerce ou à la plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 (et de capitaine et second capitaine de navires d'une jauge brute inférieure à 500 n'effectuant pas des voyages à proximité du littoral – Règle STCW II/3) ainsi que du brevet de capitaine de pêche
- **Appendice 5** : Programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargé du quart à la passerelle et de capitaine à bord de navires armés au commerce ou à la plaisance d'une jauge brute inférieure à 500 effectuant des voyages à proximité du littoral ainsi que des brevets de capitaine 200 pêche, de lieutenant de pêche et de patron de pêche
- **Appendice 6** : Programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargé du quart machine dans une chambre des machines gardée ou d'officier mécanicien de service dans une chambre des machines exploitée sans présence permanente de personnel
- **Appendice 7** : Programme des tests et stages de revalidation des brevets de chef mécanicien et de second mécanicien de navires dont l'appareil de propulsion principal a une puissance propulsive égale ou supérieure à 3 000 kW
- **Appendice 8** : Programme des tests et stages de revalidation des brevets de chef mécanicien et de second mécanicien de navires dont l'appareil de propulsion principal a une puissance propulsive comprise entre 750 kW et 3 000 kW
- **Appendice 9** : Programme des tests et stages de revalidation du brevet d'officier radioélectronicien supérieur
- **Appendice 10** : Programme des tests et stages de revalidation des certificats d'opérateur de radiocommunications
- **Appendice 11** : Programme des stages de revalidation des certificats de formation de base aux opérations liées à la cargaison des pétroliers et des navires-citernes pour produits chimiques
- **Appendice 12** : Programme des stages de revalidation des certificats de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des pétroliers
- **Appendice 13** : Programme des stages de revalidation des certificats de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour produits chimiques
- **Appendice 14** : Programme des stages de revalidation des certificats de formation de base aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés
- **Appendice 15** : Programme des stages de revalidation des certificats de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés
- **Appendice 16** : Programme des tests de revalidation des certificats de qualification à la conduite des engins à grande vitesse
- **Appendice 17** : Programme des tests et stages de revalidation des certificats de formation de base pour le service à bord de navires exploités dans les eaux polaires
- **Appendice 18** : Programme des tests et stages de revalidation des certificats de formation avancée pour les navires exploités dans les eaux polaires
- **Appendice 19** : Programme des tests et stages de revalidation des certificats de formation de base pour le service à bord de navires soumis au recueil IGF

- **Appendice 20** : Programme des tests et stages de revalidation des certificats de formation avancée pour le service à bord de navires soumis au recueil IGF
- **Appendice 21** : Programme des tests et stages de revalidation du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires, du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires et du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires à voile
-

Aux fins de la présente annexe :

- la convention STCW désigne la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille faite à Londres le 7 juillet 1978, telle qu'amendée. Les règles STCW sont les règles de la convention STCW.
- le code STCW désigne le code de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille adopté à Londres le 5 juillet 1995, tel qu'amendé. Les références STCW font référence aux sections et tableaux du code STCW.
- l'APRA désigne les aides de pointage radar automatiques
- l'ECDIS désigne système de visualisation des cartes électroniques et d'information
- l'OMI désigne l'organisation maritime internationale
- SMCP désigne les phrases normalisées de communication maritime
- QCM désigne un questionnaire à choix multiples

Appendice 1

Modalités de déroulement des tests et stages effectués dans le cadre de la revalidation des titres de formation professionnelle maritime

Déroulement des tests – Validation des compétences

Les tests de revalidation ne sont pas des examens des connaissances identiques à ceux qui sanctionnent les formations. Ils ont pour but de vérifier que le candidat a maintenu les compétences nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Les tests consistent en une évaluation des compétences de la section du code STCW correspondant au brevet ou certificat à revalider, par des évaluateurs qualifiés. Les critères d'évaluation des compétences figurent dans la colonne 4 du tableau de la section du code STCW correspondant au brevet ou certificat à revalider.

Les évaluateurs émettent un avis favorable ou défavorable pour chacune des compétences à l'issue de l'évaluation. La réussite du test est conditionnée par un avis favorable pour la totalité des compétences. A l'issue de leur évaluation les évaluateurs remplissent le document présenté en appendice 2. Ce document permet de déterminer le succès ou l'échec au test de revalidation. En cas de succès, une attestation de réussite est établie par le prestataire ayant organisé le test.

La durée du test ne devrait pas être supérieure à une journée, étant entendu que le candidat à la revalidation d'un titre recevra auparavant les supports pédagogiques nécessaires à la préparation des épreuves.

Les séances de mise en situation sur simulateur seront précédées d'une prise en main du matériel d'une durée minimum de 2 heures en présence d'un formateur.

Déroulement des stages

Lorsque le test est précédé d'un stage de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes des candidats, le prestataire dispensant le stage doit :

- fournir au stagiaire avant le stage les documents écrits ou informatiques nécessaires à la préparation des épreuves ;
- assurer un enseignement tel que défini dans les appendices 3 à 16 de la présente annexe et correspondant au niveau de brevet ou de certificat du stagiaire.

Les cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances doivent porter notamment sur les modifications apportées aux règles nationales et internationales applicables en ce qui concerne la sauvegarde de la vie humaine en mer, la sûreté et la protection du milieu marin et tenir compte de toute mise à jour de la norme de compétence visée.

Qualifications du personnel enseignant et évaluateur

Les formateurs doivent :

- avoir une vue d'ensemble du programme de formation et comprendre les objectifs spécifiques du type particulier de formation dispensée ;
- posséder les qualifications requises pour la tâche faisant l'objet de la formation dispensée ; et
- si elle dispense une formation à l'aide d'un simulateur :
 - avoir reçu toutes indications pédagogiques appropriées concernant l'utilisation de simulateurs ; et
 - avoir acquis une expérience opérationnelle pratique du type particulier de simulateur utilisé.

Les évaluateurs doivent :

- avoir un niveau approprié de connaissance et de compréhension des compétences à évaluer ;
- posséder les qualifications requises pour la tâche faisant l'objet de l'évaluation ;
- avoir reçu des indications appropriées en matière de méthodes et de pratiques d'évaluation ;
- avoir acquis une expérience pratique de l'évaluation ; et
- dans le cas d'une évaluation nécessitant l'utilisation de simulateurs, avoir une expérience pratique de l'évaluation en rapport avec le type particulier de simulateur utilisé, qu'elle a acquise sous la supervision d'un évaluateur expérimenté et qui a été jugée satisfaisante par ce dernier.

Appendice 2
Fiche d'évaluation des compétences des candidats à la revalidation
d'un titre de formation professionnelle maritime

Nature du brevet ou certificat à revalider :

Nom et prénom du candidat :

N° d'identification et service dont dépend le marin :

compétence	Avis favorable ou défavorable	Nom de l'évaluateur	Qualité et/ou qualification de l'évaluateur (brevet, certificat, titre universitaire...)	Signature de l'évaluateur
Compétence 1				
Compétence 2				
Compétence 3				
Compétence 4				
Compétence 5				

Décision (rayer la mention inutile) :

Les avis des évaluateurs étant tous favorables, le test est réussi.

Les avis des évaluateurs n'étant pas tous favorables, le test n'est pas réussi.

Fait à :

le :

Le responsable du test

Appendice 3

Programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargé du quart à la passerelle à bord de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 (et d'officier chargé du quart à la passerelle à bord de navires d'une jauge brute inférieure à 500 n'effectuant pas des voyages à proximité du littoral – Règle STCW II/3)

Références STCW

- Section A-II/1: Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des brevets d'officier chargé du quart à la passerelle à bord de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500
- Tableau A-II/1 : Norme de compétence minimale spécifiée pour les officiers chargés du quart à la passerelle à bord de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500

Compétences

Fonction Navigation

1. Planifier et effectuer un voyage et déterminer la position du navire
2. Assurer le quart à la passerelle en toute sécurité
3. Utiliser le radar et les APRA pour garantir la sécurité de la navigation
4. Utiliser les ECDIS pour garantir la sécurité de la navigation*
5. Faire face aux situations d'urgence
6. Répondre à un signal de détresse en mer
7. Utiliser les Phrases normalisées de l'OMI pour les communications maritimes et utiliser l'anglais à l'écrit et à oral
8. Émettre et recevoir des informations par signalisation visuelle
9. Manœuvrer le navire

Fonction manutention et arrimage de la cargaison

10. Surveiller le chargement, l'arrimage, l'assujettissement et le déchargement des cargaisons et en prendre soin au cours du voyage*
11. Inspecter et signaler les défauts et les dommages affectant les espaces à cargaison, les panneaux d'écouilles et les citernes à ballast*

Fonction contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord

12. Garantir le respect des prescriptions relatives à la prévention de la pollution
13. Maintenir la navigabilité du navire
14. Contrôler le respect de la réglementation
15. Faire preuve d'aptitude à l'exercice de l'autorité et au travail en équipe
16. Contribuer à la sécurité du personnel et du navire

Test

Anglais SMCP

- Nature du test : évaluation de la compétence 7 sous forme d'une interrogation orale sur les phrases SMCP.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Simulateur de navigation et de manœuvre / Navigation / Météorologie / Règles de barre

- Nature du test : évaluation des compétences 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé et d'interrogations orales.
- Durée minimale du test : 4 heures.

Exploitation du navire de commerce /Calculs de chargement

- Nature du test : évaluation des compétences 10, 11 et 13 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Sécurité

- Nature du test : évaluation des compétences 12, 14, 15 et 16 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Stage et test

Navigation / Météorologie

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2, (à l'exclusion des connaissances relatives au Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer), 3, 4, 5, 6 et 8.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Anglais SMCP

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives à la compétence 7.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur de navigation et de manœuvre / Règles de barre

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sur simulateur agréé.
- Durée minimale de la formation : 12 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Exploitation du navire de commerce /Calculs de chargement

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 10, 11 et 13.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Sécurité

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 12, 14, 15 et 16.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

* La formation et le test relatifs à cette compétence sont supprimés du programme de la revalidation lorsque la compétence n'est pas incluse dans la formation initiale.

Appendice 4

Programme des tests et stages de revalidation des brevets de capitaine et de second capitaine de navires armés au commerce ou à la plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 (et de capitaine et second capitaine de navires d'une jauge brute inférieure à 500 n'effectuant pas des voyages à proximité du littoral – Règle STCW II/3) ainsi que du brevet de capitaine de pêche

Références STCW

- Section A-II/2: Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des brevets de capitaine et de second de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500
- Tableau A-II/2 : Norme de compétence minimale spécifiée pour les capitaines et seconds de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500

Compétences

Fonction Navigation

1. Planifier un voyage et diriger la navigation
2. Déterminer la position et vérifier l'exactitude du point en résultant par tous les moyens disponibles
3. Déterminer les erreurs du compas et en tenir compte
4. Coordonner les opérations de recherche et de sauvetage
5. Établir les dispositions et procédures relatives à la tenue du quart
6. Maintenir la sécurité de la navigation en utilisant les renseignements fournis par le matériel et les systèmes de navigation pour faciliter la prise de décision
7. Garantir la sécurité de la navigation en utilisant les ECDIS et les systèmes de navigation connexes permettant de contribuer à la prise de décisions*
8. Établir les prévisions des conditions météorologiques et océanographiques
9. Faire face à une situation d'urgence concernant la navigation
10. Manœuvrer un navire dans toutes les conditions
11. Faire fonctionner les commandes à distance de l'installation de propulsion et des machines et systèmes auxiliaires

Fonction manutention et arrimage de la cargaison

12. Planifier et garantir la sécurité du chargement, de l'arrimage, de l'assujettissement et du déchargement des cargaisons ainsi que leur protection au cours du voyage*
13. Évaluer les défauts et dommages signalés des espaces à cargaison, panneaux d'écoutes et citernes à ballast et prendre les mesures appropriées*
14. Transporter des marchandises dangereuses*

Fonction contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord

15. Contrôler l'assiette, la stabilité et les contraintes
16. Surveiller et contrôler le respect de la réglementation et des mesures visant à assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer, la sûreté et la protection du milieu marin
17. Maintenir la sécurité et la sûreté de l'équipage et des passagers du navire et veiller à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner
18. Élaborer des plans d'urgence et de maîtrise des avaries et être capable de faire face aux situations d'urgence
19. Faire preuve d'aptitude à l'exercice de l'autorité et à la gestion

Remarque concernant les tests et stages

Il convient de s'assurer lors des tests et stages de revalidation des brevets de capitaine et de second que le candidat satisfait également à la norme de compétence minimale spécifiée pour les officiers chargés du quart à la passerelle

Test

Anglais SMCP

- Nature du test : évaluation de la compétence 7 du programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargés du quart à la passerelle à bord de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500, sous forme d'une interrogation orale sur les phrases SMCP.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Simulateur de navigation et de manœuvre / Navigation / Météorologie / Règles de barre

- Nature du test : évaluation des compétences 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé et d'interrogations orales.
- Durée minimale du test : 4 heures.

Exploitation du navire de commerce /Calculs de chargement

- Nature du test : évaluation des compétences 12, 13, 14 et 15 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Sécurité

- Nature du test : évaluation des compétences 16, 17, 18 et 19 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Stage et test

Navigation / Météorologie

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2, 3, 4, 5 (à l'exclusion des connaissances relatives au Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer), 6, 7, 8 et 9.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Anglais SMCP

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives à la compétence 7 du programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargés du quart à la passerelle à bord de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur de navigation et de manœuvre / Règles de barre

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sur simulateur agréé.
- Durée minimale de la formation : 12 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Exploitation du navire de commerce /Calculs de chargement

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 12, 13, 14 et 15.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Sécurité

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 16, 17, 18 et 19.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

* La formation et le test relatifs à cette compétence sont supprimés du programme de la revalidation lorsque la compétence n'est pas incluse dans la formation initiale.

Appendice 5

Programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargé du quart à la passerelle et de capitaine à bord de navires armés au commerce ou à la plaisance d'une jauge brute inférieure à 500 effectuant des voyages à proximité du littoral ainsi que des brevets de capitaine 200 pêche, de lieutenant de pêche et de patron de pêche

Références STCW

- Section A-II/ 3: Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des brevets d'officier chargé du quart à la passerelle et de capitaine de navires d'une jauge brute inférieure à 500 effectuant des voyages à proximité du littoral
- Tableau A-II/3 : Norme de compétence minimale spécifiée pour les officiers chargés du quart à la passerelle et les capitaines à bord de navires d'une jauge brute inférieure à 500 effectuant des voyages à proximité du littoral

Compétences

Fonction Navigation

1. Planifier et effectuer une traversée à proximité du littoral et déterminer la position du navire
2. Assurer le quart à la passerelle en toute sécurité
3. Faire face aux situations d'urgence
4. Répondre à un signal de détresse en mer
5. Manœuvrer le navire et faire fonctionner les machines d'un navire de faibles dimensions

Fonction manutention et arrimage de la cargaison

6. Surveiller le chargement, l'arrimage, l'assujettissement et le déchargement des cargaisons et en prendre soin au cours du voyage*

Fonction contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord

7. Garantir le respect des prescriptions relatives à la prévention de la pollution
8. Maintenir la navigabilité du navire
9. Contrôler le respect de la réglementation
10. Contribuer à la sécurité du personnel et du navire

Test

Simulateur de navigation et de manœuvre / Navigation / Météorologie / Règles de barre

- Nature du test : évaluation des compétences 1, 2, 3, 4 et 5 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé et d'interrogations orales.
- Durée minimale du test : 3 heures.

Exploitation du navire de commerce /Calculs de chargement*

- Nature du test : évaluation de compétences 6 et 8 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Sécurité

- Nature du test : évaluation des compétences 7, 9 et 10 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Stage et test

Navigation / Météorologie

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2 (à l'exclusion des connaissances relatives au Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer), 3, et 4.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur de navigation et de manœuvre / Règles de barre

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2, 3, 4 et 5 sur simulateur agréé.
- Durée minimale de la formation : 8 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Exploitation du navire de commerce /Calculs de chargement*

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 6 et 8.
- Durée minimale de la formation : 2 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Sécurité

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 7, 9 et 10.
- Durée minimale de la formation : 2 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

* La formation et le test relatifs à cette compétence seront supprimés du programme de la revalidation lorsque cette compétence n'est pas incluse dans la formation initiale

Appendice 6

Programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargé du quart machine dans une chambre des machines gardée ou d'officier mécanicien de service dans une chambre des machines exploitée sans présence permanente de personnel

Références STCW

- Section A-III/1: Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des brevets d'officier chargé du quart machine dans une chambre des machines gardée ou d'officier mécanicien de service dans une chambre des machines exploitée sans présence permanente de personnel
- Tableau A-III/1 :Norme de compétence minimale spécifiée pour les officiers chargés du quart machine dans une chambre des machines gardée ou les officiers mécaniciens de service dans une chambre des machines exploitée sans présence permanente de personnel

Compétences

Fonction Mécanique navale

1. Assurer le quart machine en toute sécurité
2. Utiliser l'anglais à l'écrit et à l'oral
3. Utiliser les systèmes de communications internes
4. Faire fonctionner les machines principales et auxiliaires et les systèmes de commande connexes
5. Faire fonctionner les systèmes de combustible, de graissage et de ballastage, ainsi que les autres systèmes de pompage et les systèmes de commande connexes

Fonction Électrotechnique, électronique et systèmes de commande

6. Faire fonctionner les systèmes électriques, électroniques et de commande
7. Entretien et réparer le matériel électronique et électrique

Fonction : Entretien et réparation

8. Utiliser de manière appropriée l'outillage à main, les machines-outils et les instruments de mesure pour les travaux de fabrication et de réparation à bord
9. Entretien et réparer les machines et le matériel de bords

Fonction contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord

10. Garantir le respect des prescriptions relatives à la prévention de la pollution
11. Maintenir la navigabilité du navire
12. Contrôler le respect de la réglementation
13. Faire preuve d'aptitude à l'exercice de l'autorité et au travail en équipe
14. Contribuer à la sécurité du personnel et du navire

Test

Anglais

- Nature du test : évaluation de la compétence 2 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Simulateur machines / Machine / Électronique / Électrotechnique / Automatique

- Nature du test : évaluation des compétences 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé et d'interrogations orales
- Durée minimale du test : 4 heures.

Sécurité / Stabilité

- Nature du test : évaluation des compétences 11, 12, 13 et 14 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Stage et test

Machine

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 4, 5, 8, 9 et 10.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Anglais

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives à la compétence 2.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur machines

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur simulateur agréé.
- Durée minimale de la formation : 12 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Électronique / Électrotechnique / Automatique

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 6 et 7.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Sécurité / Stabilité

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 11, 12, 13 et 14.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Appendice 7

Programme des tests et stages de revalidation des brevets de chef mécanicien et de second mécanicien de navires dont l'appareil de propulsion principal a une puissance propulsive égale ou supérieure à 3 000 kW

Références STCW

- Section A-III/2: Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des brevets de chef mécanicien et de second mécanicien de navires dont l'appareil de propulsion principal a une puissance propulsive égale ou supérieure à 3 000 kW
- Tableau A-III/2 :Norme de compétence minimale spécifiée pour les chefs mécaniciens et les seconds mécaniciens de navires dont l'appareil de propulsion principal a une puissance propulsive égale ou supérieure à 3 000 kW

Compétences

Fonction Mécanique navale

1. Gérer le fonctionnement des machines de propulsion
2. Planifier et programmer les opérations
3. Faire fonctionner et surveiller l'appareil propulsif et les machines auxiliaires, évaluer leur performance et assurer leur sécurité
4. Gérer les opérations liées au combustible, au graissage et au ballast

Fonction Électrotechnique, électronique et systèmes de commande

5. Gérer le fonctionnement du matériel de commande électrique et électronique
6. Gérer le dépannage et la remise en état de marche du matériel de commande électrique et électronique

Fonction : Entretien et réparation

7. Gérer des procédures sûres et efficaces d'entretien et de réparation
8. Détecter et identifier la cause des défauts de fonctionnement des machines et remédier aux pannes
9. Garantir des pratiques de travail sûres

Fonction contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord

10. Contrôler l'assiette, la stabilité et les contraintes
11. Surveiller et contrôler le respect de la réglementation et des mesures visant à assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer, la sûreté et la protection du milieu marin
12. Élaborer des plans d'urgence et de maîtrise des avaries et être capable de faire face aux situations d'urgence
13. Faire preuve d'aptitude à l'exercice de l'autorité et à la gestion

Remarque concernant les tests et stages

Il convient de s'assurer lors des tests et stages de revalidation des brevets de chef mécanicien et de second mécanicien que le candidat satisfait également à la norme de compétence minimale spécifiée pour les officiers chargés du quart machine dans une chambre des machines gardée ou les officiers mécaniciens de service dans une chambre des machines exploitée sans présence permanente de personnel.

Test

Anglais

- Nature du test : évaluation de la compétence 2 du programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargé du quart machine dans une chambre des machines gardée ou d'officier mécanicien de service dans une chambre des machines exploitée sans présence permanente de personnel sous forme d'une interrogation orale.

- Durée minimale du test : ½ heure.

Simulateur machines / Machine / Électronique / Électrotechnique / Automatique

- Nature du test : évaluation des compétences 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé.

- Durée minimale du test : 4 heures.

Sécurité / Stabilité

- Nature du test : évaluation des compétences 10, 11, 12 et 13 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.

- Durée minimale du test : ½ heure.

Stage et test

Machine

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2, 3, 4, 7, 8 et 9.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Anglais

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives à la compétence 2 du programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargé du quart machine dans une chambre des machines gardée ou d'officier mécanicien de service dans une chambre des machines exploitée sans présence permanente de personnel .
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur machines

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sur simulateur agréé.
- Durée minimale de la formation : 12 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Électronique / Électrotechnique / Automatique

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 5 et 6.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Sécurité / Stabilité

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 10, 11, 12 et 13.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Appendice 8

Programme des tests et stages de revalidation des brevets de chef mécanicien et de second mécanicien de navires dont l'appareil de propulsion principal a une puissance propulsive comprise entre 750 kW et 3 000 kW

Références STCW

- Section A-III/3 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des brevets de chef mécanicien et de second mécanicien de navires dont l'appareil de propulsion principal a une puissance propulsive comprise entre 750 kW et 3 000 kW
- Tableau A-III/2 : Norme de compétence minimale spécifiée pour les chefs mécaniciens et les seconds mécaniciens de navires dont l'appareil de propulsion principal a une puissance propulsive égale ou supérieure à 3 000 kW

Compétences

Les compétences sont celles énumérées dans le chapitre « Programme des tests et stages de revalidation des brevets de chef mécanicien et de second mécanicien de navires dont l'appareil de propulsion principal a une puissance propulsive égale ou supérieure à 3 000 kW »

Tests et stages

Le contenu et la durée des tests et stage sont identiques à ceux définis dans le chapitre « Programme des tests et stages de revalidation des brevets de chef mécanicien et de second mécanicien de navires dont l'appareil de propulsion principal a une puissance propulsive égale ou supérieure à 3 000 kW »

Remarque

Le niveau de connaissance relatif aux compétences peut être abaissé mais doit être suffisant pour permettre au candidat de servir en qualité de chef mécanicien ou de second mécanicien, lorsque la puissance propulsive est comprise entre 750 kW et 3 000 kW.

Appendice 9

Programme des tests et stages de revalidation du brevet d'officier radioélectricien supérieur

Références STCW

- Section A-III/6 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des brevets d'officier électrotechnicien
- Tableau A-III/6 : Norme de compétence minimale spécifiée pour les officiers électrotechniciens
- Section A-IV/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des certificats d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)
- Tableau A-IV/2 : Norme de compétence minimale spécifiée pour les opérateurs des radiocommunications dans le cadre du SMDSM

Compétences

Fonction Électrotechnique, électronique et systèmes de commande

1. Surveiller le fonctionnement des systèmes électriques, électroniques et de commande
2. Surveiller le fonctionnement des systèmes de commande automatique de l'appareil de propulsion et des machines auxiliaires
3. Faire fonctionner les générateurs et les systèmes de distribution
4. Faire fonctionner et entretenir les systèmes électriques de plus de 1 000 volts
5. Exploiter les ordinateurs et les réseaux informatiques à bord des navires
6. Utiliser l'anglais à l'écrit et à l'oral
7. Utiliser les systèmes de communications internes

Fonction : Entretien et réparation

8. Entretien et réparer le matériel électronique et électrique
9. Entretien et réparer les systèmes d'automatisation et de commande de l'appareil de propulsion principal et des machines auxiliaires
10. Entretien et réparer le matériel de navigation à la passerelle et les systèmes de communication du navire
11. Entretien et réparer les systèmes électriques, électroniques et de commande des auxiliaires de pont et du matériel de manutention de la cargaison
12. Entretien et réparer les systèmes de commande et de sécurité de l'équipement hôtelier

Fonction contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord

13. Garantir le respect des prescriptions relatives à la prévention de la pollution
14. Faire preuve d'aptitude à l'exercice de l'autorité et au travail en équipe

Fonction radiocommunications

15. Émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM et en assurant les fonctions requises dans le SMDSM
16. Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence

Test

Electronique / Electrotechnique / Automatique

- Nature du test : évaluation des compétences 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Anglais

- Nature du test : évaluation de la compétence 6 sous forme d'une interrogation orale.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Sécurité

- Nature du test : évaluation des compétences 13 et 14 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Radiocommunications / Simulateur de radiocommunications

- Nature du test : évaluation des compétences 15 et 16 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé (Durant ce test les communications se déroulent en anglais en utilisant le vocabulaire SMCP) et d'une interrogation orale.
- Durée minimale du test : 2 heures.

Stage et test

Électronique / Électrotechnique / Automatique

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12.
- Durée minimale de la formation : 8 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Anglais

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives à la compétence 6
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Sécurité

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 13 et 14.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Radiocommunications

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 15 et 16.
- Durée minimale de la formation : 2 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur de radiocommunications

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 15 et 16 sur simulateur agréé ou équipements de radiocommunications.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Appendice 10

Programme des tests et stages de revalidation des certificats d'opérateur de radiocommunications

Références STCW

- Section A-IV/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des certificats d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)
- Tableau A-IV/2 : Norme de compétence minimale spécifiée pour les opérateurs des radiocommunications dans le cadre du SMDSM

Compétences

Fonction radiocommunications

1. Émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM et en assurant les fonctions requises dans le SMDSM
2. Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence

CRO

Remarque concernant les tests et stages

Le programme du test et du stage est basé sur un niveau de connaissance suffisant pour permettre au candidat de s'acquitter des tâches d'opérateur des radiocommunications à bord d'un navire exploité dans le cadre du SMDSM dans la zone océanique A1.

Test

Radiocommunications / Simulateur de radiocommunications

- Nature du test : évaluation des compétences 1 et 2 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé ou équipements de radiocommunications (Durant ce test les communications se déroulent en anglais en utilisant le vocabulaire SMCP) et d'une interrogation orale.
- Durée minimale du test : 1 heure.

Stage et test

Radiocommunications

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 et 2.
- Durée minimale de la formation : 1,5 heure.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur de radiocommunications

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 et 2 sur simulateur agréé ou équipements de radiocommunications.
- Durée minimale de la formation : 2,5 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

CSO et CGO

Remarques concernant les tests et stages

- Le programme du test et du stage de revalidation du CSO est basé sur un niveau de connaissance suffisant pour permettre au candidat de s'acquitter des tâches d'opérateur des radiocommunications exploitées dans le cadre du SMDSM dans toutes les zones océaniques à bord de certains types de navires.
- Le programme du test et du stage de revalidation du CGO est basé sur un niveau de connaissance suffisant pour permettre au candidat de s'acquitter des tâches d'opérateur des radiocommunications à bord d'un navire exploité dans le cadre du SMDSM dans toutes les zones océaniques.

Test

Radiocommunications / Simulateur de radiocommunications

- Nature du test : évaluation des compétences 1 et 2 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé ou équipements de radiocommunications (Durant ce test les communications se déroulent en anglais en utilisant le vocabulaire SMCP) et d'une interrogation orale.
- Durée minimale du test : 1 heure.

Stage et test

Radiocommunications

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 et 2.
- Durée minimale de la formation : 2 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur de radiocommunications

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 et 2 sur simulateur agréé ou équipements de radiocommunications.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Certificat de radioélectronicien de 1^{re} classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite

Remarque concernant les tests et stages

Le programme du test et du stage de revalidation du Certificat de radioélectronicien de 1^{re} classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite est basé sur un niveau de connaissance suffisant pour permettre au candidat de s'acquitter des tâches d'opérateur des radiocommunications responsable de l'entretien des installations SMDSM dans toutes les zones océaniques.

Test

Électronique

- Nature du test : évaluation de la compétence 10 du programme des tests et stages de revalidation du brevet d'officier radioélectronicien supérieur sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : 1 heure.

Radiocommunications / Simulateur de radiocommunications

- Nature du test : évaluation des compétences 1 et 2 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé ou équipements de radiocommunications (Durant ce test les communications se déroulent en anglais en utilisant le vocabulaire SMCP) et d'une interrogation orale.
- Durée minimale du test : 1 heure.

Stage et test

Électronique

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives à la compétence 10 du programme des tests et stages de revalidation du brevet d'officier radioélectronicien supérieur.
- Durée minimale de la formation : 2 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Radiocommunications

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 et 2.
- Durée minimale de la formation : 2 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur de radiocommunications

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 et 2 sur simulateur agréé ou équipements de radiocommunications.

- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Appendice 11

Programme des stages de revalidation des certificats de formation de base aux opérations liées à la cargaison des pétroliers et des navires-citernes pour produits chimiques

Références STCW

- Section A-V/1-1 : Prescriptions minimales obligatoires concernant la formation et les qualifications des capitaines, des officiers et des matelots des pétroliers et des navires-citernes pour produits chimiques
- Tableau A-V/1-1-1 : Norme de compétence minimale spécifiée concernant la formation de base aux opérations liées à la cargaison des pétroliers et des navires-citernes pour produits chimiques

Compétences

1. Contribuer à la sécurité des opérations liées à la cargaison des pétroliers et des navires-citernes pour produits chimiques
2. Prendre des précautions pour prévenir les risques
3. Prendre des précautions et appliquer des mesures en matière de santé et de sécurité au travail
4. Mener des opérations de lutte contre l'incendie
5. Faire face aux situations d'urgence
6. Prendre des précautions pour prévenir la pollution de l'environnement due au déversement d'hydrocarbures ou de produits chimiques

Programme du stage de revalidation

Le programme du stage de revalidation est identique à celui du stage initial de la formation de base aux opérations liées à la cargaison des pétroliers et des navires-citernes pour produits chimiques.

Durée minimale de la formation

18 heures dont 3 heures sur simulateur agréé.

Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a maintenu la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-V/1-1-1 du code STCW.

Appendice 12

Programme des stages de revalidation des certificats de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des pétroliers

Références STCW

- Section A-V/1-1 : Prescriptions minimales obligatoires concernant la formation et les qualifications des capitaines, des officiers et des matelots des pétroliers et des navires-citernes pour produits chimiques
- Tableau A-V/1-1-2 : Norme de compétence minimale spécifiée concernant la formation avancée aux opérations liées à la cargaison des pétroliers

Compétences

1. Être apte à exécuter et à surveiller en toute sécurité toutes les opérations liées à la cargaison
2. Bien connaître les propriétés physiques et chimiques des cargaisons d'hydrocarbures
3. Prendre des précautions pour prévenir les risques
4. Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
5. Faire face aux situations d'urgence
6. Prendre des précautions pour prévenir la pollution de l'environnement
7. Surveiller et contrôler le respect de la réglementation

Programme du stage de revalidation

Le programme du stage de revalidation est identique à celui du stage initial de la formation avancée aux opérations liées à la cargaison des pétroliers.

Durée minimale de la formation

36 heures dont 6 heures sur simulateur agréé.

Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a maintenu la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-V/1-1-2 du code STCW.

Appendice 13

Programme des stages de revalidation des certificats de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour produits chimiques

Références STCW

- Section A-V/1-1 : Prescriptions minimales obligatoires concernant la formation et les qualifications des capitaines, des officiers et des matelots des pétroliers et des navires-citernes pour produits chimiques
- Tableau A-V/1-1-3 : Norme de compétence minimale spécifiée concernant la formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour produits chimiques

Compétences

1. Être apte à exécuter et à surveiller en toute sécurité toutes les opérations liées à la cargaison
2. Bien connaître les propriétés physiques et chimiques des cargaisons chimiques
3. Prendre des précautions pour prévenir les risques
4. Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
5. Faire face aux situations d'urgence
6. Prendre des précautions pour prévenir la pollution de l'environnement
7. Surveiller et contrôler le respect de la réglementation

Programme du stage de revalidation

Le programme du stage de revalidation est identique à celui du stage initial de la formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour produits chimiques.

Durée minimale de la formation

36 heures dont 6 heures sur simulateur agréé.

Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a maintenu la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-V/1-1-3 du code STCW.

Appendice 14

Programme des stages de revalidation des certificats de formation de base aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés

Références STCW

- Section A-V/1-2 : Prescriptions minimales obligatoires concernant la formation et les qualifications des capitaines, des officiers et des matelots des navires-citernes pour gaz liquéfiés
- Tableau A-V/1-2-1 : Norme de compétence minimale spécifiée concernant la formation de base aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés

Compétences

1. Contribuer à la sécurité des opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés
2. Prendre des précautions pour prévenir les risques
3. Prendre des précautions et appliquer des mesures en matière de santé et de sécurité au travail
4. Mener des opérations de lutte contre l'incendie
5. Faire face aux situations d'urgence
6. Prendre des précautions pour prévenir la pollution de l'environnement due au déversement de gaz liquéfiés

Programme du stage de revalidation

Le programme du stage de revalidation est identique à celui du stage initial de la formation de base aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés.

Durée minimale de la formation

18 heures dont 3 heures sur simulateur agréé.

Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a maintenu la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-V/1-2-1 du code STCW.

Appendice 15

Programme des stages de revalidation des certificats de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés

Références STCW

- Section A-V/1-2 : Prescriptions minimales obligatoires concernant la formation et les qualifications des capitaines, des officiers et des matelots des navires-citernes pour gaz liquéfiés
- Tableau A-V/1-2-2 : Norme de compétence minimale spécifiée concernant la formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés

Compétences

1. Être apte à exécuter et à surveiller en toute sécurité toutes les opérations liées à la cargaison
2. Bien connaître les propriétés physiques et chimiques des cargaisons de gaz liquéfiés
3. Prendre des précautions pour prévenir les risques
4. Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
5. Faire face aux situations d'urgence
6. Prendre des précautions pour prévenir la pollution de l'environnement
7. Surveiller et contrôler le respect de la réglementation

Programme du stage de revalidation

Le programme du stage de revalidation est identique à celui du stage initial de la formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés.

Durée minimale de la formation

36 heures dont 6 heures sur simulateur agréé.

Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a maintenu la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-V/1-2-2 du code STCW.

Appendice 16

Programme des tests de revalidation des certificats de qualification à la conduite des engins à grande vitesse

Programme du test de revalidation

Le test de revalidation consiste en une épreuve pratique relative aux tâches que le candidat est appelé à remplir à bord.

Le programme de l'épreuve pratique de revalidation est identique à celui de l'épreuve pratique de primo-délivrance du certificat.

Appendice 17

Programme des tests et stages de revalidation des certificats de formation de base pour le service à bord de navires exploités dans les eaux polaires

Références STCW

Section A-V/4 : Norme de compétence minimale pour la délivrance de la formation de base pour navires exploités dans les eaux polaires.

Tableau A-V/4-1 : Norme de compétence minimale spécifiée concernant la formation de base pour navires exploités dans les eaux polaires.

Compétences

- Contribuer à la sécurité de l'exploitation des navires exploités dans des eaux polaires,
- Contrôler et garantir le respect des prescriptions législatives,
- Observer des pratiques de travail sûres, intervenir dans les situations d'urgence,
- Garantir le respect des prescriptions relatives à la prévention de la pollution et prévenir les risques pour l'environnement.

Remarque concernant les tests et stages

Le programme du test et du stage est basé sur un niveau de connaissance suffisant pour permettre au candidat de s'acquitter des tâches d'officier du service Pont d'un navire exploité dans les eaux polaires.

Test

- Nature du test : évaluation des compétences 1 à 4 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé et d'un QCM.
- Durée minimale du test : 1,5 heure

Stage et test

Exploitation du navire dans les eaux polaires

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 à 4.
- Durée minimale de la formation : 2 heures
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur de navigation dans les glaces

- Nature de la formation : pratique sur simulateur agréé pour une remise à niveau et actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 à 4.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a maintenu la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-V/4-1 du code STCW.

Appendice 18
Programme des tests et stages de revalidation des certificats de formation avancée pour les navires exploités dans les eaux polaires

Références STCW

Section A-V/4 : Norme de compétence minimale pour la délivrance de la formation de base pour navires exploités dans les eaux polaires.

Tableau A-V/4-2 : Norme de compétence minimale spécifiée concernant la formation avancée pour navires exploités dans les eaux polaires.

Compétences

1. Planifier et conduire un voyage dans des eaux polaires,
2. Assurer l'exploitation en toute sécurité des navires exploités dans les eaux polaires,
3. Maintenir la sécurité de l'équipage et des passagers du navire et maintenir les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et les autres systèmes de sécurité en bon état de fonctionner.

Remarque concernant les tests et stages

Le programme du test et du stage est basé sur un niveau de connaissance suffisant pour permettre au candidat de s'acquitter des tâches d'officier de niveau Direction du service Pont d'un navire exploité dans les eaux polaires.

Test

- Nature du test : évaluation des compétences 1 à 3 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé et d'un QCM.
- Durée minimale du test : 1,5 heure

Stage et test

Exploitation du navire dans les eaux polaires

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 à 3.
- Durée minimale de la formation : 2 heures
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur de navigation dans les glaces

- Nature de la formation : pratique sur simulateur agréé pour une remise à niveau et actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 à 3.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a maintenu la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-V/4-2 du code STCW.

Appendice 19

Programme des tests et stages de revalidation des certificats de formation de base pour le service à bord de navires soumis au recueil IGF

Références STCW

- Section A-V/3 : Prescriptions minimales obligatoires concernant la formation et les qualifications des capitaines, des officiers, des matelots et autres membres du personnel des navires soumis au Recueil IGF
- Tableau A-V/3-1 : Norme de compétence minimale spécifiée concernant la formation de base pour navires soumis au Recueil IGF

Compétences

- Contribuer à la sécurité de l'exploitation d'un navire soumis au Recueil IGF.
- Prendre des précautions pour prévenir les risques à bord d'un navire soumis au Recueil IGF.
- Prendre des précautions et appliquer des mesures en matière de santé et de sécurité au travail.
- Mener des opérations de lutte contre l'incendie à bord d'un navire soumis au Recueil IGF.
- Faire face aux situations d'urgence.
- Prendre des précautions pour prévenir la pollution de l'environnement due au déversement de combustibles présents à bord d'un navire soumis au Recueil IGF.

Programme du stage de revalidation

Le programme du stage de revalidation est identique à celui du stage initial de la formation de base aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés.

Durée minimale de la formation

18 heures dont 3 heures sur simulateur agréé.

Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a maintenu la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-V/3-1 du code STCW.

Appendice 20

Programme des tests et stages de revalidation des certificats de formation avancée pour le service à bord de navires soumis au recueil IGF

Références STCW

- Section A-V/3 : Prescriptions minimales obligatoires concernant la formation et les qualifications des capitaines, des officiers, des matelots et autres membres du personnel des navires soumis au Recueil IGF
- Tableau A-V/3-2 : Norme de compétence minimale spécifiée concernant la formation avancée pour navires soumis au Recueil IGF

Compétences

- Bien connaître les propriétés physiques et chimiques des combustibles utilisés à bord des navires soumis au Recueil IGF.
- Faire fonctionner les commandes du combustible de l'appareil propulsif et des circuits et services des machines et les dispositifs de sécurité à bord des navires soumis au Recueil IGF.
- Etre apte à exécuter et à surveiller en toute sécurité toutes les opérations concernant les combustibles utilisés à bord des navires soumis au Recueil IGF.
- Planifier et contrôler le soutage du combustible, l'entreposage et l'assujettissement en toute sécurité à bord des navires soumis au Recueil IGF.
- Prendre des précautions pour prévenir la pollution de l'environnement due au déversement de combustibles provenant des navires soumis au Recueil IGF.
- Surveiller et contrôler le respect de la réglementation.
- Prendre des précautions pour prévenir les risques.
- Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail des navires soumis au Recueil IGF.

Annexe II de l'arrêté du 24 juillet 2013 modifié relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime - version issue de l'arrêté du 20 août 2021 modifiant divers arrêtés relatifs au brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires, du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires et du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires à voile - 26/29

- Prévenir, maîtriser et combattre les incendies et utiliser les dispositifs d'extinction de l'incendie à bord des navires soumis au Recueil IGF.

Programme du stage de revalidation

Le programme du stage de revalidation est identique à celui du stage initial de la formation avancée pour le service à bord des navires soumis au Recueil IGF

Durée minimale de la formation

36 heures dont 6 heures sur simulateur agréé.

Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a maintenu la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-V/3-2 du code STCW.

Appendice 21

Programme des tests et stages de revalidation du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires, du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires et du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires à voile

Références STCW

- Section A-II/ 3: Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des brevets d'officier chargé du quart à la passerelle et de capitaine de navires d'une jauge brute inférieure à 500 effectuant des voyages à proximité du littoral
- Tableau A-II/3 : Norme de compétence minimale spécifiée pour les officiers chargés du quart à la passerelle et les capitaines à bord de navires d'une jauge brute inférieure à 500 effectuant des voyages à proximité du littoral

Compétences

Fonction Navigation

1. Planifier et effectuer une traversée à proximité du littoral et déterminer la position du navire
2. Assurer la veille en toute sécurité
3. Faire face aux situations d'urgence
4. Répondre à un signal de détresse en mer
5. Manœuvrer le navire et faire fonctionner les machines d'un navire de faibles dimensions

Fonction contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord

6. Garantir le respect des prescriptions relatives à la prévention de la pollution
7. Maintenir la navigabilité du navire
8. Contrôler le respect de la réglementation
9. Contribuer à la sécurité des personnes à bord et du navire

Radiocommunications

10. Assurer une veille de sécurité
11. Transmettre un appel de détresse, d'urgence ou de sécurité

Médical

12. Dispenser les soins médicaux d'urgence
13. Assurer la responsabilité des soins médicaux

Techniques individuelles de survie

Annexe II de l'arrêté du 24 juillet 2013 modifié relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime - version issue de l'arrêté du 20 août 2021 modifiant divers arrêtés relatifs au brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires, du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires et du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires à voile - 27/29

14. Survivre en mer en cas d'abandon du navire
15. Réagir en cas de chute d'un homme à la mer

Prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie

16. Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie
17. Lutter contre les incendies et les éteindre

Stage et/ou test

Navigation / Météorologie / Règles de barre, balisage, signaux / Manœuvre / Radiocommunications

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 à 11.
- Durée minimale de la formation : 6 heures.
- Nature du test : évaluation des compétences 1 à 11 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé et d'interrogations orales.
- Durée minimale du test : 1 heure.

Les candidats peuvent se présenter directement au test. En cas d'échec, ils doivent suivre la formation préalablement à un nouveau passage du test.

Médical

Le stage et le test est constitué de la formation de recyclage de l'enseignement médical I telle que définie à l'annexe II de l'arrêté du 29 juin 2011.

Durée : 7 heures

Techniques individuelles de survie

Enseignements théoriques (durée : 1 h)

Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes prévues dans l'UV-TIS/F et portant essentiellement sur :

- Les changements intervenus dans la réglementation ;
- Les changements intervenus dans la technologie ;
- Des études de cas.

Exercices pratiques (durée : 4 h)

Les exercices pratiques consistent à :

- Endosser une brassière de sauvetage ;
- Sauter dans l'eau sans se blesser ;
- Nager en portant une brassière de sauvetage ;
- Mettre en œuvre un radeau de sauvetage (mise à l'eau et déclenchement manuel) ;
- Redresser un radeau de sauvetage renversé en portant une brassière de sauvetage ;
- Monter dans un radeau de sauvetage à partir d'un navire et à partir de l'eau en portant une brassière de sauvetage ;
- Filer une ancre de cape ou une ancre flottante ;
- Faire fonctionner les dispositifs de repérage (lumineux, pyrotechniques, radioélectriques) ;
- Remonter à bord un homme à la mer.

Prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie

Enseignements théoriques (durée : 1 h)

Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes prévues dans l'UV-FBLI/F et portant essentiellement sur:

- Les changements intervenus dans la réglementation ;
- Les changements intervenus dans la technologie ;
- Des études de cas.

Exercices pratiques (durée : 2 h)

Les exercices pratiques consistent à :

- Utiliser différents types d'extincteurs portatifs ;
- Éteindre des incendies peu importants, par exemple des feux d'origine électrique, des feux d'hydrocarbures ou de propane ;
- Éteindre des incendies importants avec de l'eau (en utilisant des lances à jet plein et à jet diffusé).